



LA FRANÇAISE

# LFP ABSOLUTE RETURN SELECTION - Part C -

FR0010751446

FIA soumis au droit français

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds LFP ABSOLUTE RETURN SELECTION a pour objectif de réaliser une performance nette de frais égale à l'Eonia capitalisé + 5% par an sur la période de placement recommandée de 3 ans.

**Indicateur de référence :** Eonia capitalisé

Pour atteindre l'objectif de gestion, le fonds investit dans des OPC mettant en oeuvre des gestions de multi-stratégies diversifiées de performance absolue sur sur les actions, taux, crédit, devises et matières premières ("commodities").

Les stratégies des fonds sous-jacents sont des stratégies de long short, arbitrages et valeurs relatives, global macro, événementielles et CTA's.

Les OPC sous-jacents sont investis dans tous les pays, dont les pays hors OCDE, sans zone géographique prépondérante.

Ces sous-jacents pourront avoir soit un track record important soit être en phase de lancement.

La gestion financière du fonds a été déléguée à TAGES CAPITAL LLP. Pour atteindre l'objectif de gestion, le gérant mettra en oeuvre deux étapes distinctes pour la construction du portefeuille de LFP Absolute Return Selection:

1. L'univers d'investissement des fonds investissables :

Il est constitué sur la base de critères tels que les performances, les peer groups (ou catégories de fonds comparables), la volatilité, le "drawdown" (ou perte maximale), le processus d'investissement, les équipes de gestion et la liquidité des fonds sous-jacents.

2. Pour lui permettre de faire ses choix d'investissement, le gérant s'appuie sur :

- une analyse qualitative (due diligence) : analyse des données et des rapports de risques fournis sur une base hebdomadaire ou mensuelle par les sociétés de gestion des fonds sous-jacents

- une analyse quantitative : étude des risques historiques des portefeuilles, des risques de marchés, de corrélation, de risque maximal des fonds sous-jacents

- des entretiens réguliers avec les gérants des OPC ciblés.

L'allocation du portefeuille est revue et soumise à l'approbation du comité d'investissement interne de Tages qui se réunit tous les mois ; ce même comité

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible      Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :**

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète le risque des stratégies diversifiées (actions, taux, crédit, devises et matières premières) dans lesquelles le fonds investit.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

### Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

revoit également la pondération des fonds en portefeuille en fonction des perspectives de chacune des stratégies tous les trois mois.

Le fonds investit dans des OPCVM de droit français ou étranger, dans des FIA répondant aux critères de l'article R214-32-42 du Code monétaire et financier et dans la limite de 30% de son actif dans des FIA ou fonds d'investissement répondant aux critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

La totalité ou une partie des investissements dans les sous-jacents peut donner lieu à une rémunération, intégralement acquise au FCP, dont les modalités sont décrites dans le prospectus.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% en OPC monétaires.

Le fonds peut investir dans des fonds libellés dans une devise autre que l'euro ; le gérant en couvrira systématiquement le risque de change. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite.

Dans un objectif de contrôle de l'exposition du portefeuille global aux marchés sous-jacents, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sur les risques actions, taux et devises, via des achats et ventes de contrats à terme et/ou d'options.

Le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et sur les marchés d'options réglementés. La limite d'engagement sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de l'actif du fonds.

**Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

**Modalités de rachat :** Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi (J) à 12h00 par La Française AM Finance Services et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative publiée en J+2 (jours ouvrés) avec règlement en J+5 (jours ouvrés).

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

**Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :**

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## 📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1,54 % (*)

(\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2017 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**) 15% TTC maximum de la performance supérieure à Eonia capitalisé + 5% en rythme annuel, avec mécanisme de « High Water Mark »

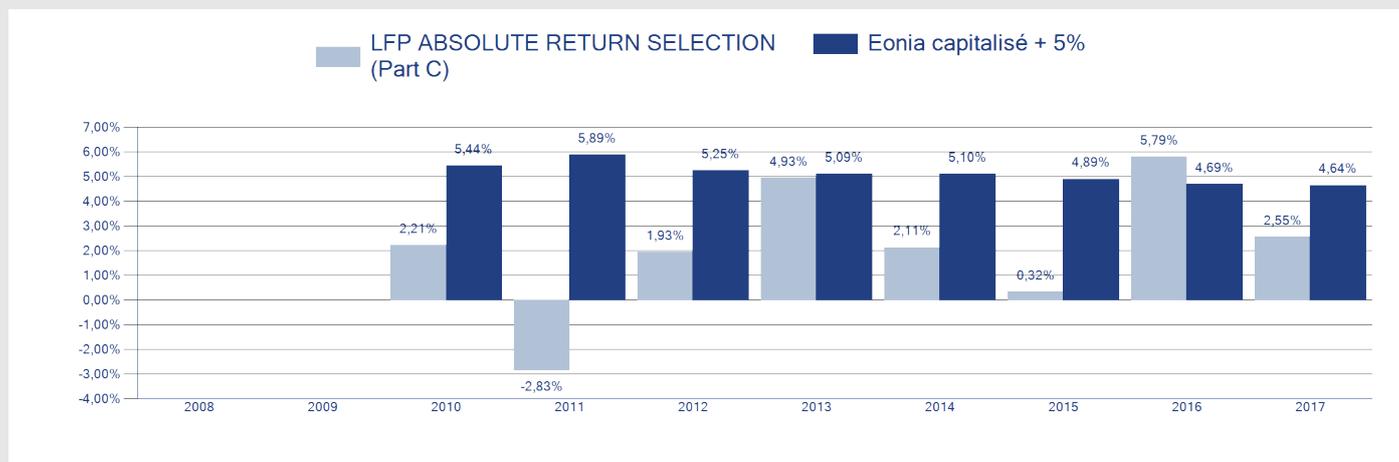
(\*\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2017 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : 15% TTC maximum de la performance supérieure à Eonia capitalisé + 5% en rythme annuel, avec mécanisme de « High Water Mark ». La date de référence pour le calcul du « High Water mark » est le 1er janvier 2014

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## 📍 PERFORMANCES PASSES



Le fonds a été transformé en OPCVM à la date du JJ/MM/2016

FCP créé le : 22/04/2009

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## 📍 INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services

**Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts C, D** : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : [contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com](mailto:contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com) ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

**Autres catégories de parts** : D

**Valeur liquidative et autres informations pratiques** : locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et/ou dans le prospectus).

**Politique de rémunération** : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <http://lfgrou.pe/MnDZx7>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2018